

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

Date de convocation : 8 mars 27

Président de séance : M. JUCHS Bernard, Maire.

Présents : BRISSIEUX Yann, DEVEY Annie, GOETTELMANN Sylvie, LEHR Claude, D'AMICO Lucette, FONT Christine, GUTHLIN Daniel, KESSLER Evelyne, OTT Gérard, SCHERRER Maurice, SEEL Robert.

Absents excusés : GEORGES Mathilde, CAPOZIO Marie et BUBENDORFF Jean-Luc,

Pouvoir : BUBENDORFF Jean-Luc à D'AMICO Lucette

ORDRE DU JOUR

1. Compte administratif et de gestion 2016
2. Budget Primitif 2017
3. Taux d'imposition 2017
4. Cotisations SIVU 2017
5. Subvention aux associations 2017
6. Travaux 2017
7. Urbanisme
8. Motion pour le maintien du CIO à Saint-Louis
9. Syndicat d'assainissement
10. SIAEP
11. Rapport des commissions – Travaux des agents
12. Divers

Secrétaire de séance : LITZLER Mathieu

COMPTE RENDU DU 30 janvier 2017

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 janvier 2017.

POINT 02 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné, approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 903 037,54 €
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 070 372,93€
- *EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT* : 167 335,39 €
RESULTAT DE CLOTURE : + **373 919,82 €**

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 186 267,85 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 897 252,11 €
- *EXCEDENT D'INVESTISSEMENT* : 710 984,46 €
RESULTAT DE CLOTURE : + **38 021,96 €**

Le Conseil Municipal approuve également à l'unanimité le compte de gestion 2016 arrêté au même résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 38 021,96 € et un excédent de fonctionnement de 373 919,82 € ;

décide d'affecter la somme de 373 919,82 € à la section de fonctionnement, article 002, l'excédent de d'investissement de 38 021,96 € étant imputé à la section de d'investissement, article 001 du Budget Primitif 2017.

POINT 03 : BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné, vote à l'unanimité le Budget Primitif de 2017 arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 326 422,82 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 326 422,82 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 369 900,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 369 900,00 €

POINT 04 : TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances et après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux des 4 taxes pour 2017, à savoir :

Taxe d'habitation : 20,33
Taxe foncière (bâti) : 16,29
Taxe foncière (non bâti) : 84,93
CFE : 20,99

POINT 05 : COTISATION SIVU 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la participation au SIVU de Landser Dietwiller et Schlierbach pour 2017. Le taux de participation était passé de 6,5505 € par habitant en 2015 à 8,5505 € pour 2016 pour permettre l'acquisition du véhicule. Pour 2017, le taux repasse à 7,0505 € par habitant.

La contribution SDIS, quant à elle, s'élèvera pour 2017 à 16941,20 € contre 16819,58 € en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces taux de participation et impute ces dépenses au Budget 2017.

POINT 06 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote comme suit les subventions accordées aux associations pour l'année 2016 :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| - ACL : 1950 € | - Art Humanitaire : 3300 € dont 1800 € pour Boule de Poils |
| - Chorale Sainte-Cécile : 40 € | - Apiculteurs du canton de Sierentz : 40 € |
| - AS Schlierbach : 1990 € | - Pétanque Club : 40 € |
| - Orchestre d'Harmonie : 40 € | - Les Amis de Lauzun : 40 € |
| - Amicale des sapeurs-pompiers : 40 € | - Les lutins de la planchette : 80 € |
| - Soleil d'Automne : 240 € | - Crécelles et Murmures : 40 € |
| - Association Saint-Léger : 40 € | - Passion Vitesse : 40 € |
| - La Note Bleue : 40 € | |
| - La source : 40 € | |

Le montant total inscrit au Budget 2017 s'élève donc à 8000 €.

POINT 07 : TRAVAUX 2017

La commission des Finances a inscrit au Budget 2017 plusieurs travaux dont l'amélioration de l'éclairage public.

Ces travaux consistent à remplacer les éclairages vétustes présents sur les candélabres en béton et les candélabres en bois. Cette opération consiste à mettre à neuf les 66 mâts dans la commune pour un montant de 18 045,60 € TTC conformément au devis de l'entreprise HP PROJECT de Didenheim. Ne sont pas compris dans ce prix les pièces éventuelles d'adaptation ainsi que les transformateurs ou autres pièces qui nécessiteront d'être remplacés.

A ce montant s'ajoute également le coût de la location de la nacelle qui variera en fonction de la durée du chantier estimé à 140 heures réalisées en régie. Le chantier sera bien évidemment phasé et devrait se terminer d'ici la fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve le remplacement de ces têtes de luminaires conformément au devis HP Project, autorise Monsieur le Maire à signer le devis y afférant et impute cette dépense au Budget 2017.

POINT 08 : URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un permis d'aménager déposé par Monsieur Marie-Paul VINCENT pour la viabilisation de 25 lots sur un terrain situé rue de Landser.

Le Maire soumet au Conseil Municipal une convention de rétrocession de la voirie dans le domaine public communal.

Approuve la convention de rétrocession de la voirie publique et autorise le Maire à signer cette convention.

Le dossier est à l'instruction aux services urbanisme de Saint-Louis Agglomération.

POINT 09: MOTION POUR LE MAINTIEN DU CIO A SAINT-LOUIS

Alertés par la menace de fermeture qui pèse sur le CIO de Saint-Louis, les élus de St Louis Agglomération souhaitent exprimer leur attachement à ce service public de proximité et demandent le maintien de cette structure dans la ville centre.

Partenaire incontournable dans le réseau des acteurs de l'orientation et de l'insertion, le Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Louis est un lieu d'accueil public gratuit pour tous les jeunes, scolarisés ou non, ainsi que pour les adultes.

Sur le périmètre de St Louis Agglomération, les services du CIO couvrent 7 collèges et 2 lycées soit une population scolaire cible de plus de 6450 élèves et étudiants (5207 élèves et étudiants de 5 collèges publics et un lycée public -le plus grand d'Alsace- + 1247 élèves de 2 collèges et un lycée privés).

Tout au long de l'année, le CIO organise des entretiens personnalisés et des actions collectives en lien avec la connaissance des métiers, les parcours d'orientation et de formation, l'évolution professionnelle ou la prévention du décrochage scolaire.

Le bilan d'activité 2015-2016 fait apparaître des actions individuelles au profit de 1919 élèves, soit 598 dans les locaux de Saint-Louis et 1321 en établissements scolaires.

A cela s'ajoutent 199 actions individuelles en faveur de jeunes et d'adultes en insertion et l'accueil personnalisé de 786 parents.

Par ailleurs, près de 500 actions collectives complémentaires ont été menées en direction des jeunes, auprès des parents, des équipes éducatives et autres partenaires et professionnels du réseau.

Le CIO s'inscrit pleinement dans le réseau reconnu des acteurs de l'orientation et de l'insertion, il favorise la réussite éducative de nos élèves, accompagne les publics dans leur projet professionnel tout en contribuant à la valorisation de l'emploi local

Face à l'envergure de ces missions, à la multiplicité des interventions du CIO sur notre territoire, aux spécificités de notre bassin de vie, de ses fragilités (jeunes allophones en augmentation, quartier prioritaire de la politique de la ville,...), de ses atouts (opportunités d'emplois, marché du travail frontalier,...), il apparaît absolument nécessaire de préserver un service de qualité et de proximité, en capacité d'apporter des réponses adaptées aux enjeux sociaux et économiques de notre Agglomération qui connaît la croissance démographique la plus importante de la Région Grand-Est.

POINT 10 : SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE DIETWILLER et Environs

Le Syndicat a fait mettre en place un système analyses d'eau en amont et en aval du fossé à Schlierbach.

POINT 11 : SIAEP DE SCHLIERBACH ET Environs

Le syndicat prévoit le remplacement de la conduite d'eau rue des Maréchaux à Schlierbach dans le cadre de travaux de voirie communaux.

POINT 12: RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME

Une demande de permis de lotir a été enregistrée en mairie pour un lotissement de 25 parcelles rue de Landser. Ce dossier est à l'instruction auprès des services de Saint-Louis Agglomération.

PLU : Le projet de plan de zonage a été mis à disposition du public depuis 1^{er} mars. Une permanence en mairie a lieu les samedis matin.

COMMISSION CULTURE ET ANIMATION

Exposition sculptures : l'exposition a été un réel succès avec beaucoup de visiteurs et une exposition de qualité. La prochaine animation aura lieu le 21/05 prochain avec la fête inter village Schlierbach – Dietwiller – Landser.

Une réunion d'organisation de cette fête aura lieu le 21/03 à 19H30 à Landser. Toutes les personnes désirant participer d'une manière ou d'une autre sont les bienvenues.

Réflexion en cours pour l'organisation et le lieu de la prochaine fête de la musique.

COMMISSION ENVIRONNEMENT - COMMUNICATION

Haut-Rhin Propre aura lieu cette année le 1^{er} avril dans notre commune, rdv 8h45 place de Lauzun.

Journée plantation d'une haie le long de la RD 6 Bis samedi 18/03, rdv 9h sur place.

Conférence « soigner les plantes par les plantes » par la mission eau de Mulhouse le 24/03 à 19H30 à la salle des fêtes.

La vente de bois de fonds de coupe a eu lieu 18/02. La totalité des lots a été vendue.

Une réunion a eu lieu le 6 mars en mairie de Schlierbach en présence des élus, de la Chambre d'Agriculture et des agriculteurs exploitants sur le territoire de notre commune dans le cadre des coulées de boue.

COMMISSION VOIRIE – BATIMENTS

Programmation des travaux d'assainissement à l'école maternelle pour mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées.

Lancement d'une étude de faisabilité pour mise en place feux au carrefour RD 201.

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Plusieurs commissions ont été créées et chaque commune peut être représentée dans cette commission par un élu.

POINT 13 : DIVERS

ACQUISITION ORDINATEUR

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un devis des établissements ILOOS de Mulhouse pour la fourniture d'un ordinateur pour les services techniques.

Cette acquisition est rendue nécessaire pour permettre l'échange de documents, de mails et également la programmation du chauffage de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le devis des établissements ILOOS pour un montant de 1200 € TTC et inscrit la dépense au Budget 2017.

VOYAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal du départ à la retraite de Madame SCHERRER Pierrette au 1^{er} mars 2017. Ce départ à la retraite serait le moment pour offrir un cadeau à Monsieur et Madame SCHERRER pour leurs nombreux services rendus à la commune depuis de longues années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour offrir un cadeau à Monsieur et Madame SCHERRER, vote un budget de 1500 € qui est inscrit au Budget primitif 2017 et mandate le maire pour définir le choix du cadeau.